



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté-Égalité-Fraternité

Ville de Teyran

Département de l'Hérault

**Extrait du registre
des procès-verbaux du Conseil Municipal
Séance du 25 août 2016**

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 17 août 2016, les membres composant le Conseil Municipal de Teyran se sont réunis à la Mairie de Teyran, le jeudi 25 août 2016 sous la présidence de Monsieur Éric BASCOU, Maire de Teyran.

Étaient présents : Éric BASCOU, Édouard DE COLLE, Sylvie CAMALON, Philippe SECONDY, Françoise GALLAS, Bernadette ORGEVAL, Patrick ROCHER, Guilhem SERRE, Patrice LORION, Odile VELAY, Sophie LANNI, Nicole DUPRAT, Marie-Agnès RÉMY, Maurice OUAZANA, Éric CHAILLAN, Laurent BILLY, Huguette LABALME, Christelle POYO, Salvator D'AURIA, Guy GLEIZES, Brigitte HOURTAL, Monique BERTOLETTI, Philippe TOIROT lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient absents et ayant donné procuration : Martine CHEYLAN NERRIÈRE à Éric BASCOU, Albert BOURRUST à Sylvie CAMALON, Maurice GODÉ à Nicole DUPRAT, Nathalie BEDOS BAILLAT à Françoise GALLAS

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire choisi parmi les membres du conseil.

Madame Odile VELAY est désignée à l'unanimité pour remplir cette fonction.

Monsieur Éric BASCOU donne lecture de l'ordre du jour de la séance et propose de passer au premier point.

1- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 7 juillet 2016

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 juillet 2016.

2- Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour l'acquisition de matériel événementiel (tables, bancs, chaises et chariots)

Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

Dans le cadre de l'acquisition de matériel événementiel (tables, bancs, chaises et chariots), la commune a sollicité une aide à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour un coût prévisionnel de l'investissement de 3 271,00 euros.

Le projet n'ayant bénéficié d'aucune aide extérieure et ayant été déclaré éligible par la commission d'attribution des fonds de concours, le Conseil Communautaire a ainsi décidé le 21 juin 2016 d'octroyer la somme de 1635,50 euros à la commune.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accepter le principe de soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour l'acquisition de matériel événementiel.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe du soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour l'acquisition de matériel événementiel sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 1 635,50 euros.

3- Attribution d'un fonds de concours par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour la mise en valeur du patrimoine communal

Rapporteur : Bernadette ORGEVAL

Dans le cadre de la mise en valeur de la salle de la Chapelle, la commune a sollicité une aide à la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour un coût prévisionnel de l'investissement de 6 468,86 euros.

Le projet n'ayant bénéficié d'aucune aide extérieure et ayant été déclaré éligible par la commission d'attribution des fonds de concours, le Conseil Communautaire a ainsi décidé le 21 juin 2016 d'octroyer la somme de 3 234,43 euros à la commune.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accepter le principe de soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour la mise en valeur de la salle de la Chapelle.

À l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe du soutien financier de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour la mise en valeur du patrimoine communal sous la forme d'un fonds de concours d'un montant de 3 234,43 euros.

4- Restauration scolaire : prix du repas pour les intervenants ULIS (anciennement CLIS)

Rapporteur : Françoise GALLAS

Il est d'usage pour les éducateurs spécialisés qui assistent les enfants de la classe d'inclusion sur le temps de cantine de leur facturer le prix « agent » pour le repas. Il est proposé au conseil municipal de délibérer pour pouvoir effectivement appliquer ce tarif d'usage. À ce jour, cela concerne un éducateur une fois par semaine.

ULIS = Unités localisées pour l'inclusion scolaire, depuis 1^{er} septembre 2015

CLIS = Classes pour l'inclusion scolaire

Philippe TOIROT :

Combien y a-t-il d'agents qui mangent sur place en utilisant le service de restauration ?

Françoise GALLAS répond que c'est variable.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer le prix du repas pour les intervenants ULIS pour l'année scolaire 2016/2017 à 3,18 euros.

5- Création d'emploi en CUI/CAE

Rapporteur : Françoise GALLAS

Par délibération en date du 24 mars 2016, l'assemblée délibérante a décidé la création de 4 emplois aidés (CUI-CAE). Or, dans le cadre des recrutements en cours concernant les affaires scolaires, un nombre de candidats plus important que prévu est éligible aux contrats aidés. Considérant l'objectif de maîtriser la dépense de la masse salariale, il est proposé de créer 3 emplois aidés (CUI-CAE) afin de saisir l'opportunité de bénéficier des aides.

Salvator D'AURIA :

Ce n'est pas une ouverture de poste ?

Éric BASCOU répond qu'il ne s'agit pas en effet d'une création de poste. Il s'agit de pouvoir prétendre à ces emplois aidés quand nous embauchons par exemple suite à des démissions ou de fins de contrats temporaires, en particulier pour les activités périscolaires. Or pour demander ces aides, la commune doit avoir délibéré avant. Nous avons ainsi déjà délibéré le 24 mars 2016 pour autoriser 4 emplois aidés, nous souhaitons en autoriser 3 de plus en cas de besoin.

Philippe TOIROT :

Cela fait donc 7 emplois supplémentaires.

Françoise GALLAS :

Non justement. Les emplois sont déjà créés, on n'en crée pas d'autres. Il s'agit juste de profiter du dispositif quand on conclut un nouveau contrat de travail, et de délibérer pour pouvoir bénéficier du statut privilégié d'emplois aidés par l'État.

À l'unanimité, le Conseil Municipal décide de créer 3 emplois en contrats aidés CUI/CAE.

6- Adhésion à l'association « Europe Direct LR » et autorisation de signature de la convention pour la mise en place d'un Point Europe

Rapporteur : Sophie LANNI

Par délibération en date du 24 septembre 2015, le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer la convention avec Europe Direct LR situé à la Maison de l'Europe de Montpellier en vue de la mise en place d'un Point Europe sur la commune. Le renouvellement de cette convention se fait par tacite reconduction d'une année sur l'autre.

Par contre, le montant de la cotisation pour l'adhésion à la démarche « Point Europe dans votre ville » est réindexé sur la base de l'indice INSEE 12645 du cours de la vie.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'entériner cette réévaluation qui n'avait pas été spécifiée lors de la rédaction de la délibération de 2015 et d'autoriser ainsi le Maire à mandater les montants d'adhésion qui seront indexés à l'avenir.

Pour information, le montant de la cotisation pour l'année 2016 s'élève à 245,55 euros et pour l'année 2015, la cotisation s'élevait à 245 euros.

À l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la réévaluation du montant de l'adhésion à l'association Europe Direct LR et autorise le Maire à mandater les montants d'adhésion qui seront annexés à l'avenir.

Madame LANNI souhaite évoquer le séisme survenu en Italie le 24/08/2016. Elle souhaite que le Conseil Municipal ait une pensée et de la compassion suite à cet événement tragique. Madame

LANNI a contacté la commune de Montelibretti qui n'est qu'à 100kms d'Amatrice où a eu lieu le séisme : elle a bien senti les secousses mais n'a pas été touchée par la catastrophe.

7- **Syndicat Mixte Garrigues Campagne : rapport d'activité annuel du Président sur l'exercice de la compétence de l'eau brute à la carte au titre des exercices 2013 à 2015**

Rapporteur : Éric BASCOU

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne a transmis à la mairie le rapport d'activité annuel du Président sur l'exercice de la compétence de l'eau brute à la carte au titre des exercices 2013 à 2015. Il est proposé de prendre acte de ce document. Ce document est disponible sur le site www.sigc.fr dans l'onglet bilan annuel.

Éric BASCOU rappelle que ce bilan est disponible sur le site Internet du Syndicat Mixte Garrigues Campagne. Il donne quelques chiffres en résumé du contenu de ce rapport.

L'eau brute a plusieurs utilisations : besoins agricoles, défense contre l'incendie, usage par les collectivités et les particuliers.

Le rendement du réseau était de 82% en 2013 et 83% en 2015. Cette valeur donne une indication sur les pertes d'eau par les fuites du réseau.

Côté finances, pour 2015 par exemple, l'exercice se décomposait ainsi :

Achat d'eau à BRL : 107 832 € de dépenses, ventes d'eau : 229 470 € de recettes, 13 224 € de charges techniques.

Pas d'évolution du tarif de revente d'eau.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité annuel du Président sur l'exercice de la compétence de l'eau brute à la carte au titre des exercices 2013 à 2015.

8- **Syndicat Mixte Garrigues Campagne : rapport annuel du délégataire VÉOLIA Eau S.A. RUAS relatif à la gestion de l'année 2015**

Rapporteur : Éric BASCOU

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne a transmis à la mairie le rapport annuel de l'exercice 2015. Il est proposé de prendre acte de ce document. Ce document est également disponible sur le site www.sigc.fr dans l'onglet bilan annuel.

Éric BASCOU résume aux élus les informations de ce rapport.

58 473 habitants ont été desservis en 2015. Le prix du service de l'eau est de 1,77 € par mètre cube.

Le taux de conformité des analyses microbiologiques est de 100%.

Les analyses physico-chimiques ont un taux de conformité de 92%.

Environ 5 millions de mètres cubes d'eau sont prélevés

Abonnés : 22 371 en 2014, 22 795 en 2015 soit + 1,9%, ce qui correspond à + 2,7% en nombres d'habitants

Le rendement du réseau est de 76,5% pour un objectif de 72%. Ainsi, 665 fuites ont été réparées en 2015.

Les travaux ont concerné également diverses installations, des compteurs remplacés (107), des branchements au plomb supprimés (130), et un nouveau réservoir construit à la ZAC de Caylus, à Castelnau.

En 2015, 44 159 contrôles microbiologiques ont été effectués, tous étaient conformes.

Sur la même période, 79 contrôles physicochimiques ont eu lieu. 73 étaient conformes et donc 6 ne l'étaient pas.

Éric BASCOU précise que suite à des remarques de conseillers municipaux, une demande a été faite à Jacques GRAU, Président du SMGC, concernant la qualité sanitaire de l'eau. En effet, sur le site de l'Agence régionale de Santé (ARS) figurent parfois des résultats d'analyse mentionnés comme non conformes.

Jacques GRAU a indiqué :

- qu'il y a eu certains problèmes de protocole mal respectés lors des prélèvements. Ces résultats d'analyses ne figurent plus depuis sur le site de l'ARS.
- qu'il est d'accord pour transmettre chaque mois aux mairies les résultats d'analyses en vue de les afficher pour le public
- Que concernant les limites, il y a certaines incohérences. Ainsi la présence d'atrazine doit être inférieure à 60 µg/l selon l'ARS pour que l'eau soit conforme, or le seuil de qualité est fixé à 0,1µg/l

Philippe TOIROT :

Est-ce que l'ARS fait son travail de contrôle ? Cela soulève beaucoup de questions et de problèmes.

Éric BASCOU :

Il faut surtout que les résultats d'analyses mentionnent clairement les seuils à respecter en même temps que sont donnés les résultats d'analyses pour bien informer la population.

Édouard DE COLLE :

Les exigences de qualité auxquelles doivent satisfaire les valeurs mesurées sont précisées par le Code de la santé publique. Les exigences de qualité pour l'eau sont classées en deux groupes :

- 1 - des limites de qualité pour les paramètres dont la présence dans l'eau induit des risques à plus ou moins long terme pour la santé de la population. Ces limites de qualité concernent les paramètres biologiques ainsi qu'une trentaine de substances indésirables ou toxiques.

- 2 - des références de qualité pour une vingtaine de paramètres indicateurs de qualité, témoins du fonctionnement des installations de production et de distribution. Ces substances, qui n'ont pas d'incidence directe sur la santé peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement des installations de traitement ou être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur.

Le contrôle de non-conformité établi par l'ARS sur certains paramètres, concernait des références de qualité (et non les limites de qualité).

Philippe TOIROT :

Je ne comprends pas ces analyses. Je suis simple citoyen et j'ai des doutes.

Françoise GALLAS :

Il faut tout de même éviter de faire peur sans savoir.

Éric BASCOU :

Nous sommes élus et devons être responsables de ce que nous disons, comme des informations que nous communiquons. C'est pour cela que nous devons justement comprendre ce qu'il en est. Nous allons recevoir le courrier en réponse du Syndicat Garrigues Campagne. Il apportera des explications à nos questions.

Odile VELAY :

À Assas, il y avait eu un réel problème par le passé. Véolia avait alors distribué des packs d'eau.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du délégataire VÉOLIA Eau S.A. RUAS relatif à la gestion de l'année 2015

9- Syndicat Mixte Garrigues Campagne : rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015

Rapporteur : Éric BASCOU

Le Syndicat Mixte Garrigues Campagne a transmis aux communes membres le rapport annuel 2015 concernant le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce document. Ce document est disponible sur le site www.sigc.fr dans l'onglet bilan annuel.

Éric BASCOU précise que ce rapport est quasiment identique au rapport précédent avec, en plus, quelques informations d'ordre financier.

Est ainsi précisé que la durée d'extinction de la dette était de 0,89 ans en 2014, elle est de 0,56 ans en 2015. Cela peut paraître financièrement performant ou, au contraire, le signe d'investissements insuffisants dans l'entretien de nos réseaux.

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel du Président sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2015.

Actualités :

Le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle a été demandée auprès de la Préfecture suite à l'orage de grêle du 17 août 2016 malgré le fait que la grêle ne soit pas un événement garanti.

Le Maire rappelle ensuite que la fêria débutera le vendredi 26 août.

La foire aux associations se déroulera le samedi 10 septembre 2016.

Philippe TOIROT :

Où en est l'enquête sur le vol des brebis ?

Éric BASCOU répond que la gendarmerie enquête.

La séance est levée à 21h25. La parole est donnée au public.

Le Maire de Teyran
Éric BASCOU

La secrétaire
Odile VELAY